

Procès-verbal de la réunion du groupe de travail décentralisé n° 4 du CRDG
« Villers-la-Ville - Court Saint Etienne – Walhain - Mont Saint Guibert – Chastre »
Mardi 20 janvier 2015 à Chastre

Présents : Jean-Marie Thiry (Chastre), Isabelle Lamfalussy (Chastre), Cornet Patricia (PCDN de Chastre), Aude Roland (Genappe), Robert Ducat (Environnement Dyle), Ludovic Petre (Environnement Dyle), Stéphane Ravet (Court-St-Etienne), Marie-Astrid Hardy (Court-St-Etienne), Vincent Duseigne (Court-St-Etienne), Gregory Bartel (AC de Mont-st-Guibert/Walhain/Villers-la-Ville), Nathalie Gathot (Zone de Police Orne-Thyle), Alain Guery (Les Pêcheurs de l'Orne) (Mont-St-Guibert), Anselme Doudelet (Les Pêcheurs de l'Orne) (Mont-St-Guibert), Julie Charles (VLV), Delphine Delaet (VLV), Brigitte Maroy (Walhain), Anne Theys (Walhain), Jean-Luc Biermez (DGARNE- DCENN), Fabrice Breyne (DGARNE-DNF), Didier Samyn (Natagora BW), Claire Féry (Natagora BW) Isabelle Massart (IBW), Marielle Sieuw (Province du Brabant wallon), Marielle Brasseur (Province BW), Aurélie Gabriel (Fondation rurale de Wallonie), Patrick Leroy (DGARNE-DDR), Pierre Houbotte (FWA), Isabelle Delgoffe, Cathy Delcorps, Jérémie Guyon et Jean-Marie Tricot (CRDG).

Excusés : Noélie Bodin (Chastre), Marianne Janssens (Genappe), Michèle Fourny (Environnement Dyle), Sylvie Thiebaut (Court-St-Etienne), Jean-Philippe Lefin (Patrimoine stéphanois), Henri Van de Wyer (Mont-St-Guibert), Freddy Mortier (Les Pêcheurs de l'Orne) (Mont-St-Guibert), Philippe Vanhollebeke (VLV), François Dausort (CADEV), Benoit Tonneau (CADEV), Xavier Dubois (DGARNE-DDR), Eric Chiliade (DGARNE-DNF), Pierre Demarcin (DGARNE-GISER), Thierry Maniquet (Natagora BW), Robert Rollin (Fédération Pêcheurs bassin de la Dyle), Noël-Hubert Balzat (Fédération Pêcheurs bassin de la Dyle), Gilbert Michel (Fédération Pêcheurs de Belgique), Bernard Decock (FWA), Armelle Copus (Phyteauwal), Jocelyne de Kerckhove (Province du Brabant wallon), Noel-Hubert Balzat (Fédération Pêcheurs bassin de la Dyle), Marc Bastin (Président du CRDG).

Les mentions en rouge représentent des suites concrètes à donner à cette réunion (à court terme ou plus éloignées). Ces suites sont regroupées dans le tableau de suivi qui accompagne ce PV, avec les partenaires concernés par chaque suivi.

Jean-Marie Tricot, CRDG (JMT), remercie les participants pour leur présence.

1/Rappel général des outils et aides services du CRDG aux partenaires + évaluation

La liste de tous les services offerts par le CRDG a été envoyée en même temps que la convocation. **JMT** rappelle brièvement chacun et invite l'assemblée à faire part de son avis.

Cf. lien en bas de PV

Echange

Julie Charles, Commune de Villers la Ville (JC) souligne qu'il est utile de rappeler toutes ces aides proposées par le CRDG et fait part de ses interrogations face à une indisponibilité du CRDG de participer à la journée de l'environnement le 26 avril 2015 à Villers la Ville. **Isabelle Delgoffe, CRDG (ID)** répond que, face aux nombreuses demandes, nous devons répartir la présence de l'exposition entre les 23 partenaires et que le CRDG était déjà présent à VLV pour l'édition 2014. C'est donc ici un souci d'équité vis-à-vis de l'ensemble du partenariat CRDG qui explique notre réponse. Par ailleurs, nous essayons aussi de nous produire dans les communes où l'exposition n'a pas encore été présentée. **JMT** répond qu'une solution va être recherchée pour tenter de donner quand même satisfaction vis-à-vis de cette demande.

2/ Rappel général de l'inventaire des points noirs du CRDG et rappel des stratégies d'approche pour leur résolution

ID donne des explications sur l'inventaire du CRDG qui est en ligne et accessible via le site internet, *cf. en fin de PV : les divers liens pour accéder à l'inventaire du CRDG (PN résolus, non résolus et plantes invasives)*.

En matière de stratégie d'approche pour la résolution des points noirs, **JMT** informe l'assemblée qu'un point spécifique relatif à la problématique des rejets d'eaux usées est prévu à l'ordre du jour de la réunion. Il rappelle aussi les opérations de nettoyage des dépôts de déchets qui ont été menées sur les 4 communes présentes.

JMT en appelle à **une plus grande réactivité des partenaires du CRDG par rapport au constat de tout nouveau point noir et par rapport à cet inventaire en général**. Merci aussi de **communiquer à la Cellule de coordination tout nouveau point noir ou toute nouvelle résolution de point noir**.

- **Aurélié Gabriel, Fondation rurale de Wallonie (AG)** demande si une présentation/méthodologie est disponible pour l'utilisation de cette base de données. **Jérémy Guyon, CRDG (JG)** répond qu'un article a été publié dans la Lettre d'information n° 15 du CRDG en mai 2013. **ID** complète en expliquant que les liens vers la base de données seront rappelés dans le procès-verbal de la réunion (le voici donc : <http://bit.ly/1uWkFCR>).

Marielle Siewu, Province du Brabant wallon (MS) attire l'attention sur le fait que la base de données ne fonctionne pas avec tous les ordinateurs. **JG** répond qu'elle ne fonctionne effectivement pas correctement avec Internet Explorer : utiliser plutôt Mozilla Firefox.

Isabelle Lamfalussy, Commune de Chastre (IL) demande quelle est la période la plus propice pour faire l'inventaire de terrain et si les inventaires faits par la Province et par le CRDG ne sont pas redondants. **JG** répond que la progression et l'observation le long des cours d'eau est plus aisée en hiver, quand la végétation des berges est en dormance. Par ailleurs, la RW demande à tous les contrats de rivière de parcourir tous les cours d'eau de leurs bassins sur une période de 3 ans, pour mettre à jour les données. **MS** répond que la Province vérifie uniquement les obstacles à l'écoulement de l'eau mais intègre les données du CRDG dans son inventaire, y compris les points noirs « ouvrages d'art dégradés », pour lesquels **une réunion est prévue prochainement avec le CRDG**. À noter donc que l'inventaire de terrain réalisé par le CRDG est indépendant de l'inventaire réalisé par la Province lors de la « visite annuelle » des cours d'eau en compagnie des communes. **Jean-Marie Thiry, Commune de Chastre (JMTh)** souhaite connaître les résultats de cette visite annuelle des cours d'eau par la Province du Brabant wallon. **MS** répond que les tableaux sont envoyés à leur personne de contact dans chaque commune (souvent le Service Travaux) et un courrier officiel est envoyé au Collège communal. Elle souhaite donc être informée des **autres personnes à contacter afin de leur transmettre aussi lesdits rapports**.

3/ 1er suivi des engagements du programme d'actions 2014-2016 du CRDG

Un tour de table est effectué : chaque partenaire présente brièvement son suivi 2014. Toutes les informations communiquées seront intégrées dans le tableau complet de suivi, qui sera mis en ligne. Pour ce faire, **les partenaires sont invités à remettre leur tableau complété en fin de séance ou dans les jours qui suivent la réunion**. Le CRDG doit en particulier trop souvent **insister sur ce point auprès des associations partenaires**, même si leur nombre d'actions est plus réduit.

En cours de programme 2014-2016, **les nouvelles actions peuvent être aussi ajoutées dans le tableau adhoc**.

Informations utiles lors du tour de table

Brigitte Maroy, Commune de Walhain (BM) souligne qu'elle a des problèmes pour résoudre les points noirs car l'agent constatateur ne va vérifier l'endroit de l'infraction que s'il est visible du domaine public. Elle souhaiterait aussi que la zone de police mette **un GPS à disposition de l'agent pour localiser précisément les points**.

La Commune de Walhain a réalisé une action d'assainissement du Hain par ensemencement biologique qui donne de bons résultats. Des fascines envisagées par la Cellule GISER du SPW seront installées en 2015 pour lutter contre les coulées de boues. Quant à la révision du PASH pour le Nil amont, concernant son changement de régime d'assainissement (transitoire vers le collectif), elle prend beaucoup de temps.

MS explique que la Province du BW travaille en continu sur la résolution des points noirs relatifs aux entraves issus de l'inventaire du CRDG, ainsi que sur les travaux d'entretien par curage. Elle confirme la volonté de projets provinciaux d'amélioration de la biodiversité sur les cours d'eau, mais **ils ne sont pas encore identifiés**. Enfin, plusieurs communes doivent encore **communiquer des informations à la Province du BW** dans le cadre de la plateforme d'échange d'informations « inondations » PBW-UCL.

MS fait le point sur la mise en place des différents bassins d'orage prévus :

- BO de Chastre : c'est une zone d'expansion de crue. Le permis d'urbanisme est parti et l'acquisition des terrains est en cours ;
- BO sur la Cala : c'est une zone d'immersion temporaire en amont de la N271, qui est actuellement dans sa phase d'étude de faisabilité ;
- BO sur le Neuf Bois à Mont Saint Guibert : l'avant-projet va commencer.

Stéphane Ravet, Commune de Court Saint Etienne (SR) demande si la ZIT de la Cala à Glabais aura une incidence sur le débit de la Dyle. **MS** répond **qu'elle posera la question à la Cellule BO de la Province**.

Aude Roland, Commune de Genappe (AR) répond que c'est un ouvrage local pour protéger quelques habitations, il n'aura que peu d'impacts sur la Dyle.

Claire Fery, Natagora BW (CF) fait le point sur les actions Natagora :

- l'inventaire du castor : une méthodologie est en cours d'expérimentation sur le territoire de la Commune de Lasne ;
- des actions d'amélioration de la Trislaine à St Rémy Geest (Jodoigne) ont été effectuées ;
- formation sur l'yctiofaune à l'attention des bénévoles de Natagora BW : en cours de finalisation, ce serait un module de 6 séances avec une séance sur le terrain ;
- actions de vigilance : notamment concernant le contournement Nord de Wavre, la pose du collecteur d'Hamme-Mille, un projet de collecteur le long de l'Orbais à Dongelberg.

AR demande si **la formation « poissons » sera ouverte en dehors des bénévoles de Natagora BW**. **CF** répond que ce sera fonction du taux de participation au sein de Natagora.

AR explique qu'un bureau d'étude a été sollicité par sa Commune de Genappe pour les travaux de lutte contre les coulées de boues. 5 sites ont été identifiés et une 1^{ère} zone d'immersion temporaire sera installée à la rue d'Hattain en 2015.

Deux agriculteurs ont été approchés par la commission agricole pour la résolution de deux accès du bétail au cours d'eau à Loupoigne et à Houtain.

Des chantiers de lutte contre la Balsamines ont été menés en 2014.

Les travaux de réalisation de l'observatoire de la cressonnière dans la réserve domaniale (anciennes sucreries) sont en cours.

AR présente aussi le suivi de deux actions d'Environnement Dyle:

- inventaire des plantes invasives en 2015 : en dehors des berges des rivières (RAVEL) et sur les cours d'eau non classés ;
- panneaux didactiques dans la réserve naturelle domaniale des anciens sucreries : seront placés par le SPW-DNF et non par la commune.

En réponse à la question d'**ID**, **AR** répond que les panneaux de sensibilisation CRDG (fournis aux communes suite au nettoyage de dépôts de déchets clandestins sur certains sites) ont été placés sur le site de la Dyle mais **pas encore sur celui de la Falise**.

SR explique que le projet de zone d'immersion temporaire sur la Thyle à Suzeril (Court St Etienne) est en cours (projet SPW).

Une autre ZIT est envisagée par la Commune de Court St Etienne sur le Ry de Beurieux, pour protéger la Ferme de Beurieux.

La réalisation du cadastre de l'égouttage est à 80 % terminée grâce au travail d'un agent à mi-temps qui réalise des enquêtes de quartiers chez les riverains quand des travaux de voiries sont programmés. Des passages « caméra » sont aussi réalisés dans les égouts. A noter que 70% des personnes interviewées ignorent où vont leurs eaux usées ou ne répondent pas...

Jean-Luc Biermez, SPW-DCENN (JLB) fait le point sur ses actions :

- la ZIT sur la Thyle à Court-Saint-Etienne est adjugée et les travaux vont commencer en 2015 ;
- un aménagement sur la Petite Gette (bras mort) à Maret (Orp-Jauche) en projet ;
- un piège à branche va être placé en travers de la Petite Gette à hauteur du pont du TGV et de la E40 (limite Orp-Jauche et Lincent), afin de pouvoir dégager plus facilement les embâcles qui vont dans le pertuis (ndlr : les travaux seront réalisés début 2015 + **méthode d'entretien soumise prochainement aux 2 Collèges communaux concernés**) ;
- des travaux d'enrochement vont être réalisés sur la Dyle au Moulin de Bierges (Wavre);
- le projet de pièges à sédiments envisagés sur le Train (Chaumont-Gistoux) et sur le Henri-fontaine (Orp le Grand) est à l'arrêt pour l'instant ;
- la résolution des PN « érosion de berge domageable » du CRDG : se fait en continu, mais **JLB** précise qu'il n'intervient qu'en cas de réelle nécessité, la vision étant plutôt de laisser un espace de liberté au cours d'eau.

JMTh donne des informations sur le suivi des actions de la Commune de Chastre :

- les balades le long des cours d'eau : sont téléchargeables sur le site Internet communal ;
- le diagnostic piscicole : **JMTh** demande au CRDG les données collectées lors des pêches électriques réalisées sur l'Orne. **Jérémie Guyon, CRDG (JG)** va renvoyer les résultats ;
- chantiers de lutte contre la balsamine : terminés sur la Houssière + le Ry de Jonquièrre sera fait en 2015 ; la Commune de Chastre souhaite que **la balsamine fasse aussi l'objet d'un traitement en amont de son territoire**, sous peine d'annihiler ses efforts;
- des fascines vont être installées en janvier et février 2015 sur deux sites (à la rue d'Hévillers et à la rue du Try des Rudes) grâce à un subside de 20.000€ octroyé par la Province du BW ;
- des travaux de réhabilitation d'une mare sont en cours près de l'administration communale : **JMTh** souhaite des informations sur les dispositions à prendre pour l'évacuation des boues de curage. **Fabrice Breyne, SPW-DNF (FB)** répond qu'il peut **envisager la valorisation agricole**.

Par ailleurs, des travaux d'égouttage continuent et des rappels à l'obligation de raccordement aux égouts ont été adressés aux riverains.

JMTh interpelle l'assemblée en expliquant que l'Orne est polluée par le Ry d'Ernage à Gembloux, sur lequel aucun travaux d'assainissement n'est réalisé. **Isabelle Massart, IBW (IM)** répond que l'IBW ne peut pas **faire pression sur l'INASSEP**, l'épurateur en Province de Namur.

IL demande un coup de main au CRDG pour des informations sur la mare, car des panneaux de sensibilisation seront placés sur la mare réhabilitée. **ID** explique que **les frais de réalisation des panneaux pourraient être financés par le CRDG**, sur le poste « aide aux projets locaux » du CRDG (à confirmer en fonction des autres demandes).

Julie Charles, Commune de Villers la Ville (JC) présente le suivi de ses actions:

- lutte contre la balsamine : plusieurs chantiers ont eu lieu, grâce à l'implication active de Jérémie Guyon, CRDG;
- travaux d'égouttage à la rue de Gentinnes et dans le quartier de la Houlette : terminés ;
- filet d'eau à la rue de l'abbaye : posé sur 1300 mètres et va être prolongé sur 700 mètres ;
- travaux de curage d'un fossé à Mellery et d'égouttage à la rue de Chatelet : planifiés en 2015 ;
- actions de sensibilisation du grand public : se font lors de la journée de l'environnement organisée par la commune.

JC demande si un projet de pose de panneaux nominatifs le long des cours d'eau à VLV peut se faire dans le cadre de l'aide aux projets locaux lancé par le CRDG. **ID** répond que l'aide aux projets locaux est réservé à des projets à budget plus limité, mais **le CRDG peut envisager une aide financière pour 2016**. Le CRDG peut **fournir aussi les explications pratiques** correspondant aux différentes étapes à suivre par la commune pour mettre en œuvre ce projet.

Isabelle Massart, IBW (IM) interpelle la commune pour savoir si une solution est envisagée pour la collecte des eaux usées dans le centre de Villers la Ville. En effet, le pertuis de la Thyle est régulièrement inondé et les travaux d'égouttage dans ce pertuis sont conditionnés à un projet de zone d'immersion temporaire au Moulin d'Hollers. **Delphine Delaet, Commune de Villers la Ville (DD)** se renseignera auprès de l'échevin des Travaux et enverra une réponse.

AG explique ses missions au sein de la Fondation rurale de Wallonie : accompagnement des PCDN et des PCDR. Des collaborations spécifiques entre la FRW et le CRDG pourraient être envisagées à l'avenir. Lors des séances plénières des PCDN/PCDR, **AG** pourrait relayer des informations sur des actions CRDG (ex : invasives) et sur les outils de sensibilisation mis à disposition par le CRDG.

Pierre Houbotte, FWA (FH) explique que les missions de la Fédération wallonne de l'agriculture consistent principalement à relayer les informations aux agriculteurs sur différents thèmes abordés par le CRDG : pose de clôture le long des cours d'eau, mesures agri-environnementales, sensibilisation à la problématique des coulées de boues + GISER... La FWA reste disponible pour le CRDG, notamment via son représentant Bernard Decock.

Didier Samyn, Natagora BW (DS) explique que sa locale poursuit ses missions de sensibilisation au sauvetage des batraciens à Bousval et qu'un projet de création de mares est à l'étude sur Houtain le Val. Il informe l'assemblée que des animateurs nature « Natagora » seront bientôt disponibles pour les écoles à Genappe. Un dépliant de présentation est en préparation.

ID interpelle **Nathalie Gathot, agent sanctionnateur (NG)** et **Grégory Bartel, agent constatateur (GB)** pour savoir si le PN de la rue Bécline à Mont Saint Guibert (cf. PA 2014-2016) est résolu. **NG** répond que cette infraction n'est pas punissable selon le règlement de police de la zone. Par ailleurs, **ID** informe que le règlement général de police de la zone de police « Orne-Thyle » intègre déjà les invasives, les herbicides et qu'un règlement général d'égouttage est en cours d'élaboration.

Patrick Leroy, SPW-DDR (PL) collabore avec la Cellule GISER du SPW et remet des avis pour les permis accordés en zone agricole. Ses services jouent aussi un rôle d'interface, d'appui et de relais vis-à-vis du CRDG pour la résolution des points noirs d'origine agricoles. Une attention particulière est accordée pour la conformité des installations de stockage des effluents d'élevage.

Fabrice Breyne, SPW-DNF (FB) rappelle que le DNF est compétent pour sanctionner les infractions lourdes en forêt, mais aussi partout lorsqu'il s'agit de dépôts de déchets. Une attention particulière est aussi accordée aux Sites Natura 2000. Il ne faut donc pas hésiter à solliciter ses services. En tant qu'agent de triage local, **FB** est intervenu par exemple à Orp le Grand pour sanctionner un détournement de ruisseau, à Vieux-Genappe sur une propriété où un bassin d'orage avait été supprimé et à Baisy-Thy sur un site où des déchets industriels avaient été incinérés.

4/ Autres types d'atteintes le long des cours d'eau

ID explique que les échanges vont surtout concerner la lutte contre les plantes invasives et les rejets individuels (avec une intervention d'Isabelle Massart, IBW).

1° les plantes invasives : **JG** fait me résumé des opérations en cours.

A Chastre

La Houssière est terminée mais il faut la mettre sur surveillance.

Pour 2015, il faut se concentrer sur l'Orne et le Ry de Joncquièrre.

Il serait utile d'intégrer la problématique des plantes invasives dans le règlement général de police.

A Court Saint Etienne

La masse de la Thyle fait l'objet de chantiers pris en charge par l'entreprise spécialisée Floreco sur le territoire de Court Saint Etienne et de Villers la Ville.

Pour 2015, il faut envisager des chantiers sur le Ry d'Hez à Tangissart.

A Genappe

La Falise et la Dyle ont fait l'objet de chantiers subsidiés. La Dyle a été prise en charge par l'asbl Environnement Dyle.

En 2015, il faut poursuivre les mêmes chantiers qu'en 2014.

A Mont Saint Guibert

Le Ry de Corbais est débarrassé de la Balsamine ainsi que de la Berce.

En 2015, il faut envisager des chantiers sur la Houssière.

Villers la Ville

Le territoire a bénéficié des chantiers pris en charge par Floreco, le CADEV et les services communaux. Tous les cours d'eau ont été parcourus et débarrassés de la plante.

En 2015, il faudra mettre en place une surveillance du réseau hydrographique après la fin des chantiers de Floréco.

Walhain

Des chantiers ont été réalisés sur le Nil et le ruisseau de Lerinnes dans le cadre d'Eté solidaire.

En 2015, il faut envisager de repasser sur l'ensemble du linéaire et sensibiliser les propriétaires de jardins où la plante a été localisée.

JM Th souhaite savoir où en est la gestion de la Berce du Caucase. **JG** répond que toutes les populations connues le long des cours d'eau ont été gérées.

AG demande si la politique d'approche par rapport à la problématique des plantes invasives est la même pour tous les contrats de rivière. **JG** répond que chaque contrat de rivière conserve ses spécificités : le CRDG a la possibilité de travailler en sous-traitance sur une même masse d'eau pendant 3 ans et aussi avec de nombreux chantiers « décentralisés » grâce à l'implication de ses partenaires communaux et des bénévoles que **JG** tient à remercier. Il ajoute que, dans tous les cas, c'est la logique d'intervention amont-aval qui doit prévaloir.

AR demande quelle est la technique de gestion utilisée pour la Renouée du Japon. **JG** répond qu'il faut impérativement la faire sécher sur une dalle en béton. Une mise en garde par rapport à des interventions mal à propos est nécessaire, car la plante lutte contre le stress végétal engendré par une fauche et se développe encore plus par la suite. **FB** suggère d'épuiser la plante en la fauchant très régulièrement et la faire sécher avant incinération. **JMT** informe l'assemblée qu'un code de bonne pratique (outil d'aide à la décision d'intervention vis-à-vis de la Renouée du Japon) est en cours de réalisation par la Région wallonne. D'ores et déjà, le CRDG prône la plus grande prudence pour intervenir sur les berges des cours d'eau, vu les conditions propices à la dissémination de la plante par l'eau en cas d'intervention.

2° les dépôts de déchets, les ouvrages d'art dégradés et les pulvérisations d'herbicides

ID remercie les 6 communes pour leur implication dans les opérations de nettoyage des dépôts de déchets organisées à l'initiative du CRDG, notamment la bonne collaboration avec Genappe. Elle reprendra contact avec chaque commune pour le suivi des dépôts de déchets et le suivi du projet « ouvrage d'art dégradés ».

ID signale que de nouvelles opérations « rivières propres » peuvent être organisées dans le cadre du projet international « Initiatives océanes ». Par ailleurs, la piste de la sollicitation vers le DNF doit être envisagée afin d'intervenir sur les gros dépôts de déchets.

Le CRDG communiquera dorénavant plus rapidement aux communes concernées ses relevés des points noirs qui présentent un caractère saisonnier, à savoir les dépôts de déchets verts et les pulvérisations par herbicides. Un délai de réactivité optimal vis-à-vis des riverains concernés sera demandé aux communes.

Enfin, **ID** souligne les bons suivis qui ont été faits pour les ouvrages d'art dégradés sur les communes de Court-Saint-Etienne et Villers la Ville. Elle confirme les contacts en cours avec la Province du BW à propos de cette catégorie de points noirs.

3° les rejets directs individuels d'eaux usées aux cours d'eau

Isabelle Massart, IBW (IM) explique le contexte du Brabant wallon, dont le territoire a fait l'objet d'énormément de travaux d'assainissement. C'est ainsi que l'on peut distinguer les communes qui ont une ancienne station d'épuration (ex. step de la Dyle à Basse-Wavre) sur leur territoire et celles qui ont une station qui date de moins de 10 ans.

Les anciennes stations présentent une charge polluante satisfaisante alors que les nouvelles sont en sous-charge (notamment celle de Bomal).

L'Europe et la SPGE se penchent sur le problème et analysent la situation pour limiter le contentieux européen. Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau présentent déjà un taux d'égouttage insuffisant.

On peut espérer que l'urbanisation croissante va induire une augmentation de la charge polluante et dès lors que la régularisation va se faire. Quoiqu'il en soit, à l'avenir, si les stations sont en sous-charge, elles seront pénalisées financièrement.

Un groupe de travail transversal au sein d'AquaWal se penche sur une mise en conformité de l'assainissement d'une habitation lors de l'acte de vente (accord à prendre avec la Chambre des notaires). C'est une solution sera à très longue échéance certes, mais ce pourrait être une avancée certaine pour la mise en conformité des habitations.

Selon **IM**, il convient cependant d'être mesuré par rapport aux efforts à faire vis-à-vis des rejets individuels dans les cours d'eau: à titre d'exemple, le CRDG ne communique en effet que 700 rejets individuels dans 5 agglomérations différentes non encore équipées de stations d'épuration, ce qui représenterait « seulement » une charge polluante de 100 à 150 équivalent-habitant par agglomération.

IM suggère de **se concentrer sur les zones où le réseau d'assainissement est entièrement finalisé, avec une réflexion à entamer sur les raccordements à opérer soit à l'avant soit à l'arrière des propriétés.**

IM pointe aussi du doigt le fait que les stations d'épuration individuelle situées en zones à régime d'assainissement collectif supposent une demande de dérogation et nécessitent donc un permis d'environnement (= installation de classe 2). Mais, **les communes se contentent d'une simple déclaration de classe 3 et ne sollicitent donc pas l'avis de l'IBW, cependant obligatoire pour toute dérogation.** **DD** évoque **le cas de la Rue Marais**, où l'IBW a pourtant renvoyé vers la commune.

IM demande aux communes de **faire valoir leur volonté politique en effectuant un « forcing » pour l'obligation des raccordements à l'égout.** Elle conseille de **privilégier les pompes de relevage plutôt que les compresseurs** comme solution technique en cas de situations difficiles : l'énergie consommée par une pompe de relevage est très basse, une fausse idée circule à ce sujet.

Enfin, **IM** informe l'assemblée que l'IBW envisage de proposer les services d'un agent de contrôle pour les raccordements à l'égout mais souhaite au préalable **sonder l'intérêt des communes pour ce nouveau service de l'IBW.** Elle est demandeuse d'un **partage d'expériences entre les communes qui souhaitent aller plus loin dans cette thématique.**

Stéphane Ravet (SR) demande si la Commune de Court Saint Etienne est concernée par le problème de délivrance des permis pour les stations d'épuration individuelle.

Il rappelle la difficulté d'avoir des arguments pour rentrer dans les propriétés privées afin d'effectuer les enquêtes de raccordement et qu'il faut profiter des chantiers sur les voiries pour analyser le réseau existant. Les enquêtes d'égouttage lors des réfections de voirie font apparaître que 30 % des habitations ne sont pas raccordées.

ID propose que ce soit l'agent constateur qui effectue ces enquêtes chez les riverains. **SR** répond que c'est un agent communal qui les réalise et que l'agent constateur n'a pas le temps de gérer ces problèmes. L'approche actuelle est donc celle du constat et de la sensibilisation, pas de la répression. Il est sensible à la proposition faite par l'IBW de mettre à disposition des communes un agent de contrôle. Mais il lui semble aussi plus pertinent, dans un 1^{er} temps, de **concentrer les efforts sur les taux de raccordements en voirie plutôt que sur les rejets directs aux cours d'eau.**

Brigitte Maroy (BM) demande des informations sur la réalisation du cadastre de l'égouttage.

IM rappelle que l'IBW a proposé aux communes du BW il y a plus de 6 mois une convention de services à passer entre l'IBW et la Commune pour le cadastre et le curage des égouts. **Elle relancera les communes à ce propos et suggère que le CRDG relaie aussi l'information :** plus de communes adhéreront à ce service, plus le coût sera diminué. À ce jour, seulement 5 à 10 communes ont signé cette convention.

A la question posée par **Jean-Marie Tricot, Delphine Delaet** explique qu'à Villers la Ville, un égout a effectivement été placé en fond de jardin car les habitations ne pouvaient se raccorder vers la voirie par l'avant. De plus, les habitations sont raccordées d'office lors des chantiers en voirie. Par ailleurs, la **problématique « égouttage » va être rajoutée dans le règlement communal.**

6/ Evaluation du fonctionnement général du CRDG

Pour ce qui concerne la tenue des réunions des groupes de travail décentralisés, **JMT** propose une fréquence d'une réunion par an. Il souhaite que **l'OJ de ces réunions soit déterminé en concertation avec les partenaires, sur des thèmes ou projets qui n'ont pas été traités lors de cette 1ère réunion.**

Il propose un tour de table pour récolter l'avis de chacun sur ce type de réunion et le fonctionnement plus général du CRDG.

Echange lors du tour de table

Brigitte Maroy souligne l'intérêt d'assurer une **transversalité entre les communes du groupe pour certains projets**, comme celui des plantes invasives ou sur la thématique de l'égouttage.

Anne Theys, Commune de Walhain (AT) avance le fait qu'il est impératif que les agents communaux soient accompagnés d'un **représentant politique lors de ces réunions décentralisées.**

Marielle Brasseur, Province du BW (MB) veillera à **intégrer les points noirs du CRDG dans la planification des travaux de la Province** (points noirs « entraves à l'écoulement » et « ouvrages d'art dégradés »).

Marielle Sieww apprécie ces réunions qui lui permettent **d'avoir un point de vue global sur tous les problèmes le long des cours d'eau.** **AT** l'interpelle sur le fait que la Province du BW n'a toujours pas envoyé le **courrier destiné aux propriétaires des ouvrages d'art dégradés pour leur rappeler leurs obligations d'entretien.** **ID** répond que le CRDG **renverra une information sur ce projet à la Province.** **MS** explique que le service provincial s'est renforcé récemment et confirme que ce type de point noir est désormais bien intégré au rapport de ses visites annuelles des cours d'eau.

Pierre Houbotte constate que, par rapport au moment où il a découvert le Contrat de rivière en 2005, le programme d'actions du CRDG est aujourd'hui plus concret et porte davantage sur la mise en œuvre d'actions sur le terrain. Ces réunions permettent un **partage et une harmonie des idées.** Il suggère aussi de **relayer l'info auprès des PCDN**, qui peuvent constituer un apport non négligeable sur le plan du bénévolat.

Patricia Cornet (PC) est bénévole au **PCDN de Chastre, à Chastre Biodiversité** et à **Natagora BW.** Elle découvre l'étendue des champs d'actions d'un CR et a pris conscience des efforts consentis par chacun : elle en ressort rassurée et motivée.

Claire Fery découvre aussi le CRDG. Elle constate que ces réunions permettent **d'échanger avec des partenaires de tous les horizons** et que cela donne de bons résultats.

Aude Roland apprécie le fait que ces réunions permettent **d'échanger les expériences de chacun** et d'envisager des **projets à dimension supra-communale.**

Vincent Dusseigne, agent constatateur à Court St Etienne (VD) rappelle qu'il répond à toutes les sollicitations du CRDG et est toujours prêt à prendre le relais pour des interventions concrètes sur le terrain.

Stéphane Ravet apprécie le fait de **travailler avec un groupe plus restreint que celui de l'AG.** Il rejoint Aude Roland pour l'intérêt de **développer des projets supra-communaux à partir de ce groupe décentralisé**, mais regrette le fait que plusieurs agents communaux aient été sollicités pour la réunion. Les besoins de rationalisation font que **la présence d'un seul agent est suffisante**, moyennant une

préparation de la réunion en interne. Il remercie le CRDG qui fédère les partenaires pour des réunions où les **agents de terrain et les décideurs politiques se rencontrent.** Il invite le CRDG à continuer à remplir sa mission d'aiguillon vers les acteurs de terrain, et de faire régulièrement des rappels dans ce sens vers les communes, même si la tâche est parfois ingrate. Pour la suite des réunions du groupe, il suggère de **cibler une thématique.**

Didier Samyn a apprécié de découvrir les points de vue des partenaires communaux. Il trouve aussi intéressant la perspective **d'élargir une action locale à une plus grande échelle.**

Ludovic Petre, Natagora BW (LP) a apprécié la réunion et est rassuré par toutes les actions mises en œuvre.

Nathalie Gathot et Grégory Bartel trouvent pertinent d'avoir invité toutes les communes d'une même zone de police. Ils regrettent déléguer aujourd'hui.

Jean-Luc Biermez regrette que ces réunions soient redondantes pour lui-même, en tant que partenaire supra-communal, mais il apprécie le fait qu'elles **permettent beaucoup d'échanges.** Il a apprécié le sujet sur les rejets individuels d'eaux usées aux cours d'eau. Il attire l'attention qu'il a constaté de **nombreux rejets directs rue de Franquénies à Ottignies-LLN.**

Patrick Leroy souligne le fait que ces réunions permettent des **connexions entre les partenaires et d'exposer des points de vue pratiques sur des thématiques globales.** De plus, c'est le travail de terrain qui prime : tous les partenaires du groupe oeuvrent dans les mêmes matières, mais de façon complémentaire. Il note aussi la contribution essentielle de certains acteurs de terrain, comme les agents constatateurs, la Province du BW ou l'IBW. Enfin, il suggère enfin **d'être attentif aux aspects pratiques de confort pour la tenue de ce type de réunion.**

Fabrice Breyne découvre l'étendue du partenariat du CRDG et est agréablement surpris de l'implication de chacun.

Isabelle Lamfalussy est d'accord pour une fréquence **d'une réunion par an** et que les **réunions soient thématiques.** Elle propose que **l'invitation soit envoyée à tous les services communaux,** à charge aux communes de **décider de leurs délégations en interne.** Par ailleurs, il lui semble primordial **d'élaborer ensemble le prochain programme d'actions (2017-2019) à partir de ce groupe de travail.** Enfin, elle aurait souhaité qu'**une pause soit prévue au cours de la réunion.**

Jean-Marie Thiry souhaite que ce genre de réunion permette de **dégager des méthodologies « réactions/interventions »,** notamment pour la résolution des gros dépôts de déchets. Des échanges tenus aujourd'hui, il constate parfois une certaine confusion quant aux rôles de chacun : il en ressort **qu'on ne sait pas toujours à qui s'adresser pour certains problèmes.** N'y a-t-il pas quelqu'un qui peut centraliser les sollicitations ? Dans un premier temps, merci au CRDG de **fournir les fonctions et adresses mail de tous les membres du groupe.**

Marie-Astrid Hardy, Commune de Court St Etienne (MAH) souhaite que la **communication par rapport à ces réunions soit plus synthétique** : un **ordre du jour plus clair et moins d'annexes** (attention au volume de travail pour chacun que peut générer la participation à ce type de groupe). **Jean-Marie Tricot** explique l'OJ chargé de ce jour et les nombreuses annexes par le fait que **le groupe de travail a accueilli de nouveaux partenaires** et qu'une « mise à niveau » était bien utile.

Anselme Doudelet et Alain Guery, société « les Pêcheurs de la Roche-Tangissart », sont contents de cette réunion durant laquelle ils ont appris des informations intéressantes et découvert les missions du CRDG.

Delphine Delaet propose aussi **une réunion par an** et avec **un seul représentant communal présent** + une **invitation plus synthétique et plus claire.** Elle persiste à penser que les inventaires CRDG et la visite

annuelle de la Province sont redondants et suggère donc d'envisager une **meilleure coordination CRDG/PBW à ce sujet**, en particulier pour **ce qui est de la problématique des ouvrages d'art dégradés le long des cours d'eau**.

**Compte rendu rédigé par Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot
(Cellule de coordination CRDG), sur base des notes prises par
Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot**

Liens en rapport avec la réunion:

- . Tableau récapitulatif de suivi de la réunion du 20/01/15 :
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%204/Tableau%20suivi%20GT%204.pdf>
- . liste des personnes invitées à la réunion du 20/01/15 :
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%204/liste%20des%20invites%20G4.pdf>
- . photos prises à l'occasion de la réunion du 20/01/15: <http://crdg.be/site/decentralise/708-gt-decentralise-nd4.html>
- . liste des outils et aides-services du CRDG aux partenaires
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/outils-aide%20service%20aux%20partenaires.pdf>
- . tableau de suivi du PA 2014-2016 du CRDG complété pour l'année 2014 (uniquement GT décentralisé n° 4):
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%204/Suivi%20PA%20GT4.pdf>
- . les 7 fiches "infractions environnementales" du CRDG :
http://www.crdg.be/site/index.php?option=com_content&view=article&id=563:fiches-incivilités&catid=111:informationsthématiques&Itemid=342
- . nouvelles règles et modes de gestion en matière de réduction des pesticides: [*pour accéder aux 3 présentations power point du 29 août 2014*](#)
pour accéder aux feuillets 2014 de la Lettre d'info du CRDG, consacré à la réduction des pesticides en Région wallonne : [LI n° 18 \(avril 2014\)](#) - [LI n° 19 \(juin 2014\)](#) - [LI n° 20 \(septembre 2014\)](#)
- . contrôle de l'accès du bétail aux cours d'eau: <http://www.crdg.be/site/thematique-qualite/686-du-nouveau-pour-la-cloture-des-berges-des-cours-deau.html>

Liens en rapport avec l'inventaire des points noirs du CRDG et la lutte contre les plantes invasives :

- *Inventaire CRDG Points noirs actuels* : <http://bit.ly/1uWkFCR>
- *Inventaire CRDG Points noirs résolus* : <http://bit.ly/1wHxC7Q>
- *Inventaire CRDG Plantes invasives (*)* : <http://bit.ly/1wHy4Tx>
- *Cartes synthétiques de l'inventaire CRDG de la Balsamine de l'Himalaya et de la Berce du Caucase (*)* :
<http://http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/Cartes%20synthese%20BC%20BH.pdf>
- *Carte synthétique des chantiers d'éradication de la Balsamine de l'Himalaya* :
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/Bilan%20PI%202014.pdf>
- *Bilan et perspective des chantiers "plantes invasives" dans les 4 communes du GT n° 4* :
[http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe 4/Bilan InvasivesG4.pdf](http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%204/Bilan%20InvasivesG4.pdf)

(*) à noter que ces cartes de l'état des lieux des plantes invasives en Dyle-Gette n'intègrent pas le fait que des vallées font l'objet de chantiers d'éradication achevés (après 3 ans) ou en cours (après 1 ou 2 ans)